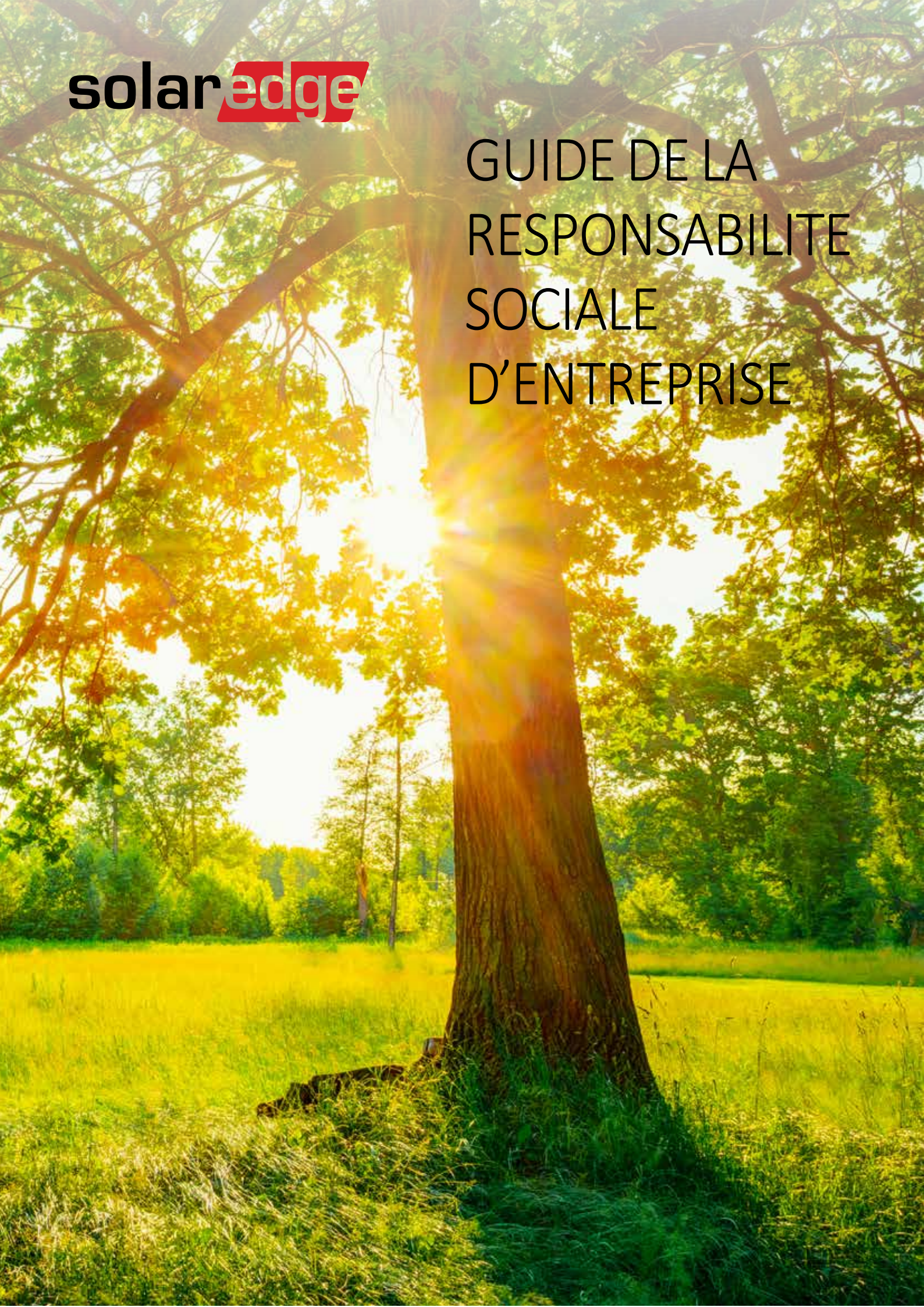




GUIDE DE LA RESPONSABILITE SOCIALE D'ENTREPRISE





Sommaire

Le mot du P.D.G.....	4
Introduction	5
Conformité et certifications.....	6
Pratiques commerciales.....	7
Collaborateurs.....	8
Clients et fournisseurs	9
Protection de l'environnement.....	10
Sécurité au travail	12
Confidentialité	13
Signalement des non-conformités	14
Ressources de SolarEdge	15



Le mot du P.D.G.

La vision de SolarEdge

Profondément concernés par nos collaborateurs et toutes les personnes avec lesquelles nous travaillons, nous accordons une importance majeure à la responsabilité sociale d'entreprise (RSE).

En intégrant la RSE dans les différentes lignes directrices de notre société, nous attendons de toute personne travaillant avec SolarEdge de se conformer aux directives et règlements en matière de respect de la législation, qualité et contrôle, éthique, droits de l'homme, mesures anti-corruption et protection de l'environnement présentés dans les chapitres suivants.

Ces attentes s'appliquent également aux partenaires, sous-traitants et fournisseurs de SolarEdge, que nous encourageons à aller bien au-delà de la simple conformité. Nous avons confiance en nos collaborateurs et en leur capacité à prendre les bonnes décisions face aux difficultés.

Nous invitons toutes les parties à lire ce document soigneusement et à œuvrer avec nous à la réussite de cette mission importante.

Guy Sella, P.D.G.



Introduction

Au-delà de l'amélioration de la qualité et de l'efficacité des produits, nous sommes convaincus que des directives claires en matière de responsabilité sociale sont indispensables pour toute entreprise qui souhaite prospérer. En travaillant ensemble et en appliquant nos règles de responsabilité sociale à nos pratiques commerciales quotidiennes, nous pensons que les collaborateurs, fournisseurs et partenaires de SolarEdge peuvent avoir une influence positive sur la société dans son ensemble.

La RSE s'applique à toutes les parties

Les collaborateurs de SolarEdge du monde entier, y compris les consultants et les prestataires externes, sont invités à lire attentivement et à respecter les directives énoncées dans le présent guide. Pour toute clarification sur les politiques évoquées dans

les chapitres suivants ainsi que sur les cas non abordés ici, ou pour le signalement de potentielles non-conformités, les employés doivent s'adresser à leurs supérieurs. Pour de plus amples explications, il est recommandé aux employés de consulter le service juridique.

Direction et leadership

SolarEdge attend de son équipe dirigeante qu'elle fasse preuve de solides qualités de leadership tout en encourageant les collaborateurs à lire attentivement et à appliquer les règles et valeurs présentées dans ce guide. Il incombe aux responsables et directeurs de discuter et clarifier toutes les questions ou préoccupations exprimées par les collaborateurs au sujet des politiques RSE de SolarEdge.



Conformité et certifications

Nous avons pour objectif d'améliorer l'efficacité de nos produits et la qualité de notre offre en respectant les normes internationales les plus strictes en matière de management de la qualité. Nous nous efforçons d'aller au-delà du niveau de conformité légale le plus élémentaire et encourageons nos partenaires, fournisseurs et clients à faire de même

ISO 9001 et 90003

L'ISO 9001 est un ensemble de normes internationales sur le management de la qualité. En respectant ces normes, SolarEdge offre de manière permanente et fiable des produits et des services conformes aux exigences réglementaires et des clients.

L'ISO 90003 est une norme de management de la qualité adoptée par SolarEdge qui définit les exigences et les directives pour les produits logiciels et les services connexes. Nous mettons toujours tout en œuvre pour améliorer la qualité de nos produits afin de dépasser les plus hautes attentes de nos clients.

Consulter le [certificat ISO 9001/90003 de SolarEdge](#).

Des informations complémentaires sur la conformité de SolarEdge vis-à-vis des normes et directives internationales sont fournies dans la section sur la protection de l'environnement à la page 10.





Pratiques commerciales

SolarEdge s'engage à adopter des pratiques commerciales équitables et à respecter scrupuleusement les réglementations du secteur en vigueur dans tous les pays où la société est présente. De plus, nous appliquons une tolérance zéro à l'égard de toute violation des principes suivants :

- Charte internationale des droits de l'homme
- Pratiques anti-corruption
- Environmental protection
- Ethique commerciale
- Pratiques de concurrence loyale

Concurrence loyale

SolarEdge considère la promotion d'une concurrence loyale comme un critère d'amélioration générale des produits et services offerts par le secteur de l'énergie photovoltaïque. Nous veillons tout particulièrement à prévenir toute action susceptible d'être interprétée comme une entrave à la concurrence loyale.

Pots-de-vin et cadeaux

Il est strictement interdit aux collaborateurs de SolarEdge d'accepter des pots-de-vin en échange de produits ou de services, et nous nous opposons à toute forme de corruption ou d'exploitation. Les cadeaux, hormis les présents de valeur symbolique, ne doivent être donnés ou acceptés par les employés de SolarEdge qu'avec l'accord d'un responsable.

Dons

SolarEdge soutient des causes sociales et humanitaires nobles au moyen de dons examinés, approuvés et distribués par le Comité de don.

Le budget des dons est déterminé en fonction du résultat net consolidé de l'exercice précédent de la société. Le programme de dons est géré conformément à notre Politique de dons.

Déclaration relative aux minerais provenant de sources de conflit

L'extraction et le commerce illégaux des ressources naturelles, ainsi que la violation des droits de l'homme, les conflits et la dégradation de l'environnement qui en résultent, constituent des préoccupations croissantes de la communauté internationale. Nous nous engageons à respecter les droits humains et l'environnement conformément aux conventions et pratiques internationales acceptées telles que la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies, les conventions fondamentales sur les normes du travail de l'OIT, le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales. Nous veillons à ce que les matières utilisées dans nos produits proviennent de sources socialement et écologiquement responsables. Nous ne tolérons ni ne profitons, contribuons, soutenons ou facilitons par aucun moyen aucune activité qui alimente des conflits, cause des dommages graves à l'environnement ou viole les droits de l'homme, comme énoncé dans les conventions internationales susmentionnées et les politiques SolarEdge.

[Consulter la Politique en matière de minerais provenant de zones de conflit](#) et le dernier Rapport sur les minerais provenant de zones de conflit de SolarEdge.

Confidentialité

Il est strictement interdit à nos collaborateurs et à nos partenaires commerciaux de divulguer ou de discuter avec d'autres entreprises ou des tiers d'informations confidentielles liées aux activités, stratégies ou relations commerciales de SolarEdge dans le cadre d'un accord de confidentialité. Ceci s'applique à la protection des secrets industriels de SolarEdge ainsi qu'à ceux de ses partenaires, clients et fournisseurs.



Collaborateurs

SolarEdge favorise la diversité en entreprise et refuse toute forme de préjudice ou de discrimination contre les membres de son personnel, ses partenaires commerciaux, ses fournisseurs et ses clients, qu'il ou elle soit fondé sur l'âge, le sexe, la race, la religion, la croyance, l'orientation sexuelle, le handicap ou l'appartenance politique. Nous appliquons strictement l'égalité des chances pour tous les candidats à un poste chez SolarEdge. Nous sommes convaincus que la grande variété d'influences culturelles apportée par la diversité peut avoir une incidence positive sur le milieu de travail.

Communication et respect

Nous sommes persuadés qu'un comportement respectueux, la coopération et une communication claire entre les collaborateurs, les partenaires

commerciaux, les fournisseurs et les clients contribuent à l'obtention de bons résultats ainsi qu'à l'augmentation de la productivité. Les collaborateurs sont encouragés à toujours faire preuve de courtoisie.

Discrimination sur le lieu de travail

La direction doit toujours donner l'exemple en encourageant les relations respectueuses entre toutes les personnes qui travaillent ensemble, qu'il s'agisse de collaborateurs, partenaires commerciaux, fournisseurs ou clients. Tout acte de discrimination ou comportement inacceptable doit en premier lieu être signalé à un responsable.

Pour de plus amples consignes en matière de signalement des discriminations, se référer au Code de conduite des collaborateurs de SolarEdge.



Clients et fournisseurs

Nous œuvrons sans cesse à l'amélioration de la qualité des produits et services proposés à nos clients. Notre priorité absolue est l'entière satisfaction de nos clients à tous les niveaux et nous nous efforçons d'encourager chez nos collaborateurs un attachement profond à ce principe. Lorsqu'ils sont en contact direct avec les clients, les collaborateurs de SolarEdge doivent toujours observer les règles de conduite suivantes:

- Toujours communiquer avec respect
- Remédier à une expérience client négative doit toujours être la priorité n° 1
- Les pratiques commerciales éthiques sont essentielles pour de bonnes relations avec la clientèle. Les collaborateurs ne doivent jamais discuter ou communiquer des informations clients sensibles sur les produits, services ou tarifs en dehors de l'organisation de SolarEdge

- Toujours garder à l'esprit les intérêts et les commentaires des clients lors de décisions importantes sur nos produits et services

SolarEdge s'engage à travailler exclusivement avec des fournisseurs et partenaires aux pratiques commerciales responsables et éthiques. Cela signifie que nos fournisseurs et partenaires ne doivent violer aucune réglementation internationale conformément au Pacte mondial des Nations Unies concernant les sujets suivants:

- Droit international sur les droits de l'homme
- Travail forcé ou obligatoire, travail des enfants
- Discrimination sur le lieu de travail
- Protection de l'environnement
- Pratiques anti-corruption

Protection de l'environnement

Comptant parmi les leaders d'un secteur dont les technologies favorisent une production d'électricité respectueuse de l'environnement, nous tâchons de limiter les effets nuisibles des sources d'énergie traditionnelles telles que les combustibles fossiles et le charbon en encourageant le développement des énergies propres et renouvelables aux quatre coins du monde. Nous mettons tout en œuvre pour améliorer la qualité et l'efficacité de nos produits par des contrôles qualité et le strict respect des normes internationales applicables en matière de recyclage, de gestion des déchets et de réduction de la pollution, de limitation des substances dangereuses et de santé humaine. SolarEdge peut annoncer avec fierté être conforme aux normes et directives internationales suivantes.

ISO 14001

La norme ISO 14001 fournit aux organisations un cadre pour la mise en place d'un système de management environnemental (SME) efficace. SolarEdge a pour objectif d'améliorer l'efficacité de ses produits afin de réduire les déchets et la pollution de l'environnement. Nos produits sont certifiés conformes aux exigences de l'ISO 14001.

[Consulter le certificat ISO 14001 de SolarEdge.](#)



DEEE

La directive de l'Union européenne (UE) relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) exige des fabricants d'équipements électriques et électroniques de soutenir les programmes de « reprise » en finançant le réemploi et le recyclage des produits mis sur le marché européen après le 13 août 2005. Tous les produits SolarEdge concernés portent le symbole de la poubelle sur roues conformément aux exigences de la directive DEEE. SolarEdge est enregistré en Allemagne pour la conformité DEEE sous le numéro DE20777619 et aux Pays-Bas sous le numéro WEEENL0498. [Consulter la directive DEEE de la Commission européenne.](#)





RoHS

SolarEdge est conscient des effets néfastes que les substances dangereuses peuvent avoir sur l'environnement, notamment lorsqu'elles ne sont pas éliminées correctement. Nous respectons pleinement la directive de l'Union européenne relative à la limitation des substances dangereuses (RoHS), qui restreint l'utilisation des substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques.

Nous actualisons régulièrement nos procédures suivant les règlements environnementaux.

[Consulter la directive RoHS de la Commission européenne.](#)



REACH

Le règlement REACH (règlement européen sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques), entré en vigueur le 1er juin 2007, a pour but de mieux protéger la santé humaine et l'environnement. Selon cette directive, la gestion des risques potentiels des substances chimiques dangereuses incombe à l'entreprise, par opposition à un organisme de régulation tiers. REACH promeut une communication et une coopération accrue entre toutes les entreprises de la chaîne d'approvisionnement.

Pour SolarEdge, la protection de la santé humaine et de l'environnement est la priorité n° 1. Nous travaillons sans cesse à l'amélioration de la qualité et de l'efficacité de nos produits tout en assurant une totale conformité aux protocoles REACH.

[Consulter la directive REACH de la Commission européenne.](#)





Sécurité au travail

Pour SolarEdge, la sécurité des collaborateurs, des partenaires commerciaux, des fournisseurs, des clients et de la société en général est une priorité majeure. La formation et la conformité aux règles de sécurité sont obligatoires dans tous nos locaux et sites de fabrication afin de réduire autant que possible le risque de blessures et autres dangers professionnels.

Politique en matière de sécurité électrique

Les produits et les installations de SolarEdge telles que les centres R&D et les laboratoires d'essai nécessitent l'utilisation de matériel haute tension. Etant donné que nos employés et partenaires peuvent être exposés à des niveaux dangereux d'électricité dans le cadre de leur travail, notre Politique en matière de sécurité électrique est appliquée strictement dans tous nos locaux et sites. Ce document couvre, sans s'y limiter, notre politique concernant les aspects suivants :

- Formation à la sécurité électrique
- Précautions lors de travaux haute tension
- Sécurité d'utilisation des équipements et de l'infrastructure
- Protocoles d'installation des équipements électriques
- Entrée et sortie correcte des laboratoires

Nous encourageons toutes les personnes travaillant en contact direct avec des produits et équipements haute tension à consulter la Politique en matière de sécurité électrique de SolarEdge.

Exercices et formation à la sécurité

Des exercices et séances de formation à la sécurité

concernant les incendies, séismes et autres scénarios potentiellement catastrophiques sont organisés régulièrement. Il est crucial que tous les membres de l'entreprise assistent à ces formations et exercices afin de comprendre la conduite à tenir en cas d'urgence réelle.

Signalement des infractions à la sécurité

Il est essentiel de signaler immédiatement toute infraction à la sécurité afin d'éviter les situations potentiellement dangereuses. En cas de questions ou de commentaires sur la sécurité au travail, il est recommandé aux employés de s'adresser directement à leurs supérieurs.

Médicaments

Les collaborateurs suivant un traitement médicamenteux régulier doivent en premier lieu consulter leur médecin pour en connaître les effets indésirables potentiels. Par exemple, un employé qui prend un médicament provoquant des somnolences ne doit pas manipuler de matériel potentiellement dangereux sur le lieu de travail. L'employé est entièrement responsable de la compréhension de ses limites dans l'exercice de son travail.

Politique en matière de toxicomanie

La consommation de drogues et d'alcool au travail est strictement interdite et toute occurrence doit être signalée à un responsable. SolarEdge s'engage à protéger la réputation de ses collaborateurs et recherchera le meilleur moyen de traiter le problème, à la fois pour le bien-être de la personne concernée et de l'entreprise.



Confidentialité

- Tout en assurant l'accessibilité aux informations sensibles de la société, il est également important que nos collaborateurs protègent ces données contre la perte ou le vol. Les informations de la société comprennent, sans s'y limiter, les éléments suivants :
- Tous les supports de vente et de marketing relatifs aux produits de la société
- Stratégie commerciale et planification des activités
- Informations relatives aux fusions et acquisitions
- Documentation interne
- Données de performances et d'essai des produits
- Documents financiers
- Documents juridiques, notamment contrats, licences et brevets
- Informations personnelles des collaborateurs, clients et fournisseurs

Toutes les informations de la société doivent, sauf mention contraire, être considérées comme confidentielles. Le traitement approprié des données sensibles est d'une importance cruciale. A ce titre, il est recommandé aux collaborateurs d'éviter de discuter de ce type d'informations dans des lieux publics. Même l'exposition accidentelle d'informations sensibles et privées de la société contrevient aux directives de SolarEdge.

De plus amples détails sur le traitement approprié des informations sensibles de la société sont fournis dans le Code de conduite de SolarEdge.



Signalement des non-conformités

L'identification, le signalement et le traitement précoces du non-respect des politiques de SolarEdge peuvent permettre de limiter l'étendue des préjudices subis par nos collaborateurs, partenaires, clients et actionnaires. Toute violation, constatée ou suspectée, des politiques énoncées dans ce guide doit être signalée aux personnes suivantes dans l'ordre présenté :

- Supérieur hiérarchique/responsable
- Département juridique
- Directeur juridique
- Comité d'audit

SolarEdge s'engage à protéger l'anonymat de toute personne signalant ce qu'elle pense être une infraction à la politique de la société, de graves irrégularités dans la gestion des affaires ou une violation de la loi.

Politique de non-représailles

La société, de même que la loi en vigueur, interdit toute forme de représailles à l'encontre des personnes ayant formulé des préoccupations ou signalé de bonne foi des fautes possibles. Aucun collaborateur ne peut subir de discrimination, de harcèlement ou de représailles de quelque sorte que ce soit pour le signalement d'une faute dont il pense en toute bonne foi qu'elle contrevient au code de conduite des employés ou à toute politique ou loi applicable.

De plus amples informations sont fournies dans le Code de conduite des employés de SolarEdge.



Ressources de SolarEdge

- Il est important que les ressources SolarEdge soient utilisées de façon responsable, car les déchets inutiles, les pertes ou les dommages peuvent entraîner à la fois des préjudices financiers et environnementaux. Nous demandons par conséquent à nos collaborateurs et à nos partenaires de tout mettre en œuvre pour éviter tout gaspillage, perte ou dommage aux ressources de la société et de signaler tout cas de vol ou de dégradation intentionnelle. Les ressources de la société peuvent comporter, sans s'y limiter, les éléments suivants :
- Produits, stock et équipement d'essai
- Biens immobiliers et matériel/fournitures de bureau, y compris leur contenu tel que mobilier et ustensiles de cuisine
- Infrastructure et outils informatiques, y compris serveurs, ordinateurs, appareils portables, scanners et imprimantes
- Véhicules de location

Les employés doivent tout mettre en œuvre pour réduire au strict minimum l'usage privé des équipements, installations et appareils de la société pour des tâches non professionnelles. Cela comprend notamment les ordinateurs, les imprimantes, les appareils portables et le matériel fixe.

Les dépenses engagées personnellement par les collaborateurs ne sont remboursées que si elles sont en lien avec l'activité professionnelle.



solar 

01/2018/V01/FR